

Tout Personnel

Juillet 2012 – N°93

CTC du 26 juillet 2012 : suites du 12 juillet

Le CTC s'est déroulé en l'absence du DG, non excusé..... et donc présidé par le DRH.

Projet d'organisation du département de la FOP

Déclaration FORMATION

Suite au vote unanime contre des organisations syndicales sur ce point lors du dernier CTC, le SNU constate qu'il n'y a :

- *Pas de modifications de fond dans le projet présenté aujourd'hui,*
- *Rien sur la nécessaire délocalisation du département de la formation à Velaine,*
- *Rien sur le lien avec les DT et DR,*
- *Pas de précision sur les nouveaux emplois qui doivent être dédiés au cœur de métier de formation,*
- *Pas une ligne claire entre partenariat local et national, développement conventionnel et la priorité donnée à la formation,*
- *Pas de réponse à la demande du SNU de sortir l'organisation de séminaires du département de la formation*
- *Pas de volonté de regrouper ingénierie et formation,*
- *Rien sur les instances de concertation, comité FOP et conseil de perfectionnement,*
- *Rien sur la volonté de prioriser la formation de base,*

Le SNUPFEN Solidaires continue à ne pas trouver dans ce projet une volonté de redonner un souffle à la formation à l'ONF.

L'importance de la formation mérite qu'un projet d'organisation de ce secteur soit au minimum partagé par les personnels. N'est-ce pas une des conclusions de l'audit ?

Après un discours « soporolitique » d'1h30 de notre DRH et une 1 heure de débat agité, sur un projet qui fait l'unanimité contre lui, le DRH finit par capituler et laisser la patate chaude au DG lors du prochain CTC le 27 septembre 2012.

Présentation du décret n° 2012-752 DU 9 MAI 2012 portant réforme du régime des concessions de logement

Déclaration LOGEMENT

Le SNUPFEN réclame depuis longtemps de mener un débat sur la politique de logement et l'agenda social prévoyait d'aborder le sujet de la politique immobilière au premier semestre 2012. Le SNUPFEN Solidaires aurait aimé avoir un réel état des lieux du logement en MF : fonction des personnels, statut du logement (Etat ou ONF), loyer, statut d'occupation (NAS ou US) ... à partir de ce constat nous aurions pu définir une réelle politique de logement à l'ONF, prenant en compte les besoins et les enjeux pour l'établissement ceci à moyen et à long terme...

Mais c'est la sortie d'un décret qui nous impose d'aborder le sujet dans un cadre contraint en ce début de deuxième semestre. Dans la précipitation nous nous attelons à la tâche sans analyse de l'existant, sans avoir défini les besoins pour la bonne marche du service et comme il fallait s'y attendre la direction durcit encore le texte officiel... Ce qui nous amène à vous faire les remarques suivantes :

Sur la forme, aujourd'hui il y a une décision du Conseil d'administration qui régit le logement à l'ONF (résolution 69-8), ces nouvelles dispositions seront-elles soumises au Conseil d'Administration ?

Sur le fond nous ne partageons pas la lecture restrictive que vous nous présentez :

Point 1.

- *Alors que vous limitez l'octroi du NAS aux seuls raisons de sûreté, sécurité ou responsabilité, le décret laisse une porte ouverte grâce au mot « notamment » (Art R2124-65)*

Point 4.

- *Concernant la limitation de la superficie des logements de fonction dans l'article R4121-3-1, il est précisé qu'exception est faite pour les immeubles appartenant à l'Etat et mise à disposition d'un établissement public (cas des maisons domaniales), et dans le paragraphe 2 (concessions de logement dans les immeubles appartenant aux établissements publics de l'Etat) (anciennement US), le décret offre toute latitude aux établissements publics d'accorder les logements lui appartenant selon ses modalités propres.*
- *Dans vos commentaires vous parlez de disponibilité totale or on ne trouve pas cette notion dans le corps du décret.*

Ceci nous interpelle d'autant plus qu'au vu du caractère restrictif du décret l'Union Syndicale Solidaires a déposé un recours auprès de la ministre de la fonction publique pour demander l'abrogation de ce décret paru sans concertation avec les organisations syndicales et modifiant la situation financière de nombreux agents.

Pour le SNUPFEN Solidaires, ce dossier, bien mené, pourrait contribuer à redonner confiance dans l'avenir aux personnels. En effet, si une garantie était donnée sur la quantité et la qualité de l'immobilier, cela serait très rapidement visible pour les personnels.

Au vu des interprétations que vous faites du décret, nous ne pouvons que nous inquiéter sur vos intentions. Pouvez-vous nous les préciser ? Quelles seront vos propositions concernant la liste des fonctions ouvrant droit au logement par NAS ?

Le SNU insiste sur l'importance de monter un dossier pour défendre les spécificités de l'ONF, faire des propositions partagées en interne, sans attendre de subir les propositions des tutelles.

Nous attendons donc que la réunion prévue sur le sujet, à l'agenda social, soit programmée rapidement.

Présentation du marché de l'habillement pour 2013

Mr Jean-Marc Tavernier nous a présenté le précédent marché habillement avec un bilan déplorable dû aux contraintes internes : deux fournisseurs chemises et pantalons ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire, difficultés de gestion des stocks et des commandes – délai de 5 mois au moins, nombre de références (112 !)... Pour le marché 2013 une évolution du vestiaire est prévue :

EVOLUTION DU VESTIAIRE

Ajout	Suppression	Refonte totale	Légère modification
Pull camionneur (poche devant)	Veste de montage	Pantalon de travail F2	Chemise verte
Veste de pluie	Doublure étanche	Bermuda	Veste de représentation
Veste demi-saison	Sur-salopette de montagne	Cuissard	Polo
Tee-shirt	Pantalon de travail	Veste de travail	Parka
Echarpe	femme		Casquette
	Bermuda femme		Polaire de corps
	Socquettes		Bonnet
			Chapeau de toile

Rappel sur le nombre de points pour la prochaine commande : 235 points pour les personnels de terrain et 160 pour les DT, DA, DR, encadrement et personnels administratifs exerçant des missions de représentation ou de communication.

Le DRH a proposé que l'habillement des fonctionnaires soit ouvert aux ouvriers forestiers.

Le SNUPFEN a rappelé au DRH que l'habillement, pour l'exercice des fonctions de police doit être bien identifié, et qu'une partie de ce vestiaire soit réservée aux missions régaliennes et lui demande de rester vigilant à ce sujet.

Avis sur les projets d'instruction relative aux dispositions générales applicables en matière de SST des personnels et de note de service relative à l'organisation opérationnelle et au fonctionnement de la SST.

Cette organisation est structurée avec :

- L'inspecteur santé et sécurité au travail, au niveau national, à temps plein, rattaché à l'inspection générale.
- Un conseiller de prévention responsable SST au niveau DT, au sein des directions des ressources humaines à temps plein pour les DT, et à 50 % pour les DR.
- Un assistant de prévention minimum par agence (ancien ACMO) à au moins 25%
- Et, au minimum, un animateur santé et sécurité du travail à temps plein par agence travaux.

Nos principales remarques ont porté sur des questions de parallélisme de forme entre l'instruction et la note de service et sur les missions des divers personnels. Le drh a accepté leur prise en compte. Nous avons revendiqué et obtenu que tous ces postes soient offerts à candidature.

Ces deux projets ont reçu un vote quasi unanime (instruction : CGT contre, NDS absence de la CGT).

Questions diverses

- Une fiche d'analyse et de proposition d'actions en matière d'accident/incident du travail était jointe au dossier SST mais pas à l'ordre du jour. L'objectif de cette fiche est d'analyser les accidents de manière précise pour en réduire le nombre et proposer des mesures de prévention. Or en ne présentant qu'une seule fiche pour l'ensemble des personnels, pour nous elle ne répond pas à cet objectif. Le SNUPFEN a donc demandé à ce qu'elle ne soit pas utilisée en l'état. Il enverra ses propositions d'amélioration à l'administration, aux membres du CHSCT et aux membres du CCT.
- Nous avons demandé un délai supplémentaire de réponse à l'appel de candidature d'automne (10 septembre en pleine période de congés !) et la publication de cet appel à candidature à la BIEP (bourse interministérielle des emplois publics).
- Le SNUPFEN a demandé si la liste complémentaire du concours de TO allait être exploitée. La DRH a répondu qu'en plus des 61 reçus (33 en externe, 25 en 3^e voie et 3 en interne), 13 nominations supplémentaires auront lieu pour répondre aux départs en retraite non prévus.
- Demande d'inscription à un prochain CTC de la question de l'intégration des pépinières de l'Etat à l'ONF.
- Sur la question des suppressions de postes, le DRH a répondu qu'il ne doit pas y avoir d'annonce de gel ou de suppression tant que les projets stratégiques territoriaux ne sont pas terminés.

Fin du CTC à 19h15